



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1995/438
31 mai 1995

ORIGINAL : ANGLAIS ET FRANÇAIS

NOTE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

1. Comme suite à la note du Président du Conseil de sécurité datée du 29 mars 1995 (S/1995/234) concernant la documentation du Conseil et autres questions de procédure, le Président du Conseil de sécurité tient à déclarer que tous les membres du Conseil ont donné leur accord à la proposition suivante :

La pratique consistant à entendre, lors des séances privées des comités des sanctions, les observations des États et organisations concernés sur des questions soulevées par l'application des régimes de sanctions imposés par le Conseil de sécurité devrait être poursuivie étant entendu que les procédures suivies par ces comités doivent être respectées.

2. Les membres du Conseil continueront d'examiner les autres propositions concernant la documentation du Conseil et autres questions connexes.
